Service de la planification stratégique,
de la vérification interne et de l'organisation scolaire

CRITÈRES D'INSCRIPTION 2012-2013 – COLLÈGE SAINT-LOUIS

1. Avant la 1re inscription au Collège Saint-Louis, l'élève s'inscrit à la session d'examens obligatoires, selon les conditions annoncées annuellement.

   De plus, l'inscription en 1re année du premier cycle du secondaire est limitée aux élèves résidant sur le territoire de la Commission scolaire à l'exception des enfants du personnel de l'école, à titre incitatif.

   Pour être inscrit, l'élève doit présenter un dossier scolaire dont les résultats sont supérieurs à la moyenne et il doit réussir les tests administrés pour l'admission. Il doit également s'engager à respecter toutes les conditions rattachées au projet éducatif de l'école.

2. La priorité des inscriptions en 1re année du premier cycle du secondaire est accordée comme suit par la direction de l'école aux élèves qui ont rempli les conditions précédentes.

   La liste des élèves à inscrire s'établit en fonction de l'analyse des trois données suivantes :
   - les résultats aux examens d'entrée;
   - les bulletins de chacune des étapes de la 1re année du 3e cycle du primaire;
   - les bulletins de chacune des étapes de la 2e année du 2e cycle du primaire ou le bilan de fin du 2e cycle.

   À l'analyse de dossiers équivalents, en fin de processus, la priorité serait accordée à la fratrie d'un élève [fréquentant le Collège l'année précédente et qui se réinscrit au Collège].

3. La priorité des inscriptions après la 1re année du 1er cycle au secondaire est accordée comme suit :

   - l'élève qui fréquente le Collège pendant l'année scolaire précédente et pour lequel les parents demandent la réinscription.

4. Pour être inscrit en 2e année du 1er cycle au secondaire ou en 1re année du 2e cycle (3e secondaire), s'il y a des places disponibles, et dans le cas d'une 1re inscription au Collège Saint-Louis ou à un programme d'éducation internationale, l'élève accompagné d'un parent doit :

   a) présenter un dossier scolaire de 1re année ou 2e année du 1er cycle au secondaire (bulletin de chacune des étapes ou le bilan de la fin du 1er cycle du secondaire) dont les résultats sont supérieurs à la moyenne;

   b) participer à une rencontre individuelle avec un membre du personnel de direction;

   c) accepter de se soumettre, si nécessaire, à des examens dans certaines matières et les réussir;

   d) accepter de suivre des cours de mise à niveau dans l'apprentissage de la 3e langue et les réussir;

   e) s'engager à respecter toutes les conditions rattachées au projet éducatif de l'école.

Approuvé par la résolution : #CC10/11-06-172	Date d'entrée en vigueur : Pour l'année scolaire 2012-2013	

5. Lorsqu'il y a plus de demandes d'inscription que de places disponibles après la 1re année du 1er cycle au secondaire, à l'analyse de dossiers équivalents, la priorité des inscriptions est accordée comme suit à un élève dont le dossier respecte les conditions énoncées en 4 :

   - la fratrie d'un élève fréquentant le Collège l'année scolaire précédente et qui se réinscrit au Collège;

   - l'élève résidant sur le territoire de la Commission scolaire inscrit dans un programme d'éducation internationale de la Société des écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie ou du Baccalauréat International (IB);
   - l'enfant du personnel de l'école, à titre incitatif;
   - l'élève dont les parents obtiennent une entente extraterritoriale d'une autre commission scolaire et qui fréquentait l'année précédente une école d'éducation internationale reconnue par la SÉBIQ ou IB;
   - tout autre élève.

6. En plus des critères énoncés précédemment, la Commission scolaire applique les critères d'admission et les principes généraux d'inscription des élèves en vigueur.